

École primaire publique ALPHONSE DAUDET - SAINT ALBAN-AURIOLLES

RPI du CHASSEZAC

Compte-rendu du Conseil d'École n°1

Séance du 7 novembre 2022

Présents : M. CHAABI, Mme CHAPUS, Mme ENCARNACAO, M. MARTINEZ, Mme TRINTIGNAC (parents délégués), Mme BOICHUT (adjoite de St Alban-Auriolles) M. CLEMENT (maire de St Alban-Auriolles), M. DAYRE et M. DUCROS (adjoints de Chandolas), M. THIBON (maire de Chandolas), Mme DELATTRE, Mme SUBERCAZE (ATSEM), Mme POINSOT (AESH), Mme BINARD-RIBAULT, Mme LAFFONT, M. VEYRENC (enseignants), Mme TEYSSIER (directrice du RPI).

Excusés : M. DARNE (Inspecteur de l'Education Nationale), M. BICHET, M. MAILLARD, M. MALINCONICO (parents délégués), M. LAVALETTE (enseignant), Mme CROUZET (AESH).

Le Conseil d'École N°1 s'est réuni lundi 7 novembre 2022 à 18h30 à l'école de Saint Alban-Auriolles.

La secrétaire de séance est Mme BINARD-RIBAULT.

Début de séance : 18h30

L'ordre du jour est abordé comme suit :

1/ Adoption du PV du Conseil d'école N°3 en date du 27 juin 2022

Vote à main levée pour adoption du PV du Conseil d'école N°3 en date du 27 juin 2022.

Nombre de votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Adoption à l'unanimité du PV du Conseil d'école N°3 de l'année scolaire 2021/2022.

2/ Bilan des élections des parents d'élèves du 07 octobre 2022

146 parents inscrits sur les listes électorales. 91 votants soit un taux de participation de 62,33% (82 bulletins exprimés et 9 bulletins blancs et/ou nuls).

Ont été élus :

- M. BICHET Arthur (parent délégué TPS PS MS)
- M. CHAABI Kais (parent délégué GS CP)
- Mme CHAPUS Lisa (parent déléguée CE2 CM1 CM2)
- Mme ENCARNACAO Elodie (parent déléguée CE1 CE2)
- M. MAILLARD Gaultier (parent délégué TPS PS MS)
- M. MALINCONICO Christophe (parent délégué CE1 CE2)
- M. MARTINEZ Wesley (parent délégué CE2 CM1 CM2)
- Mme TRINTIGNAC Milène (parent déléguée GS CP)

Certains parents m'ont fait part, une fois le matériel de vote distribué, de leur regret de ne pas avoir pu se présenter aux élections. J'invite, donc, ces parents à me contacter, dès la rentrée de septembre, pour me faire connaître leur souhait de présenter leur candidature.

3/ Bilan de la rentrée 2022

a) Effectifs, Répartitions et Personnels

La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les effectifs sont en hausse par rapport à 2021.

A ce jour, 102 enfants inscrits et répartis de la façon suivante :

- Classe maternelle : 4 TPS – 12 PS – 9 MS soit 25 élèves sous la responsabilité de M. VEYRENC, assisté par Mmes DELATTRE et SUBERCAZE.
- Classe GS/CP : 13 GS – 13 CP soit 26 élèves. La classe est assurée par Mme TEYSSIER, assistée par Mme SUBERCAZE le matin. Le jeudi, la classe est assurée par M. LAVALETTE.
- Classe CE1/CE2 : 11 CE1 - 14 CE2 soit 25 élèves. La classe est assurée par Mme LAFFONT. Le vendredi, c'est M. LAVALETTE qui fait classe.
- Classe CE2/CM1/CM2 : 4 CE2 – 12 CM1 – 10 CM2 soit 26 élèves. La classe est assurée par Mme BINARD-RIBAULT.

Répartitions des effectifs entre les 2 communes : 20 élèves de Chandolas, 82 de St Alban.

D'autre part, des mouvements d'effectifs ont eu lieu durant l'été 2022 (inscriptions, radiations, demande de dérogation rejetée pour s'inscrire sur l'école, évolution de situations familiales suite à des jugements), il a donc été très difficile d'avoir une visibilité exacte sur l'effectif global et par classe avant le 1^{er} septembre 2022.

De plus, d'autres mouvements d'effectifs sont déjà prévus pour la rentrée de janvier : 3 inscriptions en TPS.

Accompagnante des élèves en situation de handicap (AESH) : Mme POINSOT (5 enfants pris en charge) et Mme CROUZET (1 enfant pris en charge).

RASED (Réseau d'Aide aux Élèves en Difficulté) : M. DROUHOT (maître E) et M. SANNIER (psychologue scolaire).

Présentation des personnels de garderie et de la pause méridienne :

- Garderie du matin : Mme DELATTRE et Mme GIANGIORDANO
- Pause méridienne : Mme DELATTRE, M. DUBOIS et Mme RICH sur la surveillance de cour. Mme BONNAURE, Mme GIANGIORDANO et Mme SUBERCAZE dans les réfectoires.
- Garderie du soir : Mme DELATTRE, Mme GIANGIORDANO et Mme RICH
- Ménage quotidien des locaux scolaires : Mme BONNAURE

Question transmise par les parents élus : Un nouvel emploi précaire a été pourvu en remplacement de Mme CHEVALIER, n'aurait-il pas été plus judicieux d'embaucher une personne avec plus d'heures pour pallier au manque de personnel l'après-midi en GS ?

Réponse de la Mairie : M. le Maire s'étonne du vocabulaire employé dans cette interrogation. Il ne s'agit pas d'un emploi précaire, mais d'un contrat de 10H, ce qui constitue déjà un surplus d'heures par rapport au contrat de Mme CHEVALIER. Enfin, Mme RICH ne souhaitait pas faire plus d'heures et n'est pas qualifiée pour être ATSEM auprès des GS.

Question transmise par les parents élus : L'employé du service technique, M. DUBOIS continue-t-il sa mission garderie et si oui jusqu'à quand ?

Réponse de la Mairie : M. le Maire et Mme BOICHUT s'étonnent également de cette question. Ils s'interrogent, à leur tour, sur le sens et l'intérêt de cette question : y a-t-il un problème avec M. DUBOIS sur le temps de pause méridienne ? Si c'est le cas, la mairie n'en a pas été informée. Le temps de surveillance de la pause méridienne fait partie de la fiche de poste de M. DUBOIS, qui passera son BAFA en 2023.

Personnels et bénévoles de la bibliothèque municipale : Mme KAPLER, responsable de la bibliothèque et employée communale, Mme PHILIPPEAU, Mme IUGHETTI et Mme POLLIN, bénévoles.

b) Budgets

Budgets alloués par la mairie :

Nature du budget	Montants	Période
Fournitures scolaires	63,42€/ élève en élémentaire 43,42€/ élève en maternelle environ 1820 € pour les maternelles environ 4060 € pour les élémentaires Total ~ 5880 €	A dépenser avant le 31/12/2022 Les montants des budgets sont calculés sur l'effectif de rentrée.
Budget classe découverte CE/CM	14 €/enfant/nuitée = 2856 €	Budget 2023

Pour tous ces investissements, la mairie est remerciée en conseil d'école.

Budgets alloués par l'association « Les enfants d'abord » :

Nature du budget	Montants
Budget classe découverte CE/CM	5527 €
Une sortie/classe (transport et entrées) maternelle/CP	Environ 400 €/classe
Budget achat de matériel en fonction des projets	Achat d'aiguilles de tricot et laine Achat d'une enceinte de musique Construction mini-serre et cabanes en maternelle
Budget cuisine à l'épicerie Utile	De 50 à 100€

Pour tous ces investissements, l'association « Les enfants d'abord » est remerciée en conseil d'école.

Question parent délégué : Quel sera le montant du séjour par enfant ? Quand et à qui sera versé ce montant ?

Réponse de l'équipe enseignante : Suite au bel effort de l'association « Les enfants d'abord », le montant de la semaine de séjour par enfant s'élèvera à 100€ (au lieu de 120€). Le montant sera versé à l'association qui règlera ensuite les facturations de la structure de séjour. La Commission Départementale aura lieu en décembre. Dès l'officialisation de la décision, nous inviterons les familles à effectuer le versement du montant du séjour. Le montant pourra être versé en plusieurs fois. Attention, si l'effectif des enfants qui ne partent pas en classe découverte est trop important, le séjour sera remis en question et probablement non validé. Les enseignantes viennent de faire passer un mot pour obtenir l'engagement écrit des familles pour faire partir leur(s) enfant(s) en classe découverte.

Une réunion d'informations sur la classe découverte sera organisée par Mme BINARD-RIBAULT et Mme LAFFONT.

c) Matériel et locaux

Des travaux ont été effectués durant l'été et les dernières vacances :

<i>En maternelle</i>	<i>En élémentaire</i>
Création d'une douche et d'une table à langer dans les sanitaires Création d'un porte-manteau mobile Installation de la fibre Peinture lessivable autour des tableaux Renouvellement du sable dans le bac portatif (qualité du sable à vérifier, car très poussiéreux) Élagage des platanes dans la cour	Mise en place de prises électriques supplémentaires et masquage des fils dans la classe de CE2/CM Achat de l'ampoule du vidéoprojecteur Echange de tableaux dans la classe de CE Isolation phonique et thermique de la classe de CE (en cours) Armoire pour le linge dans les sanitaires GS/CP Installation de la fibre et d'une box dans la classe de GS/CP Élagage des platanes de la cour

■ Présentation par la Mairie des travaux dans les sanitaires de la maternelle - Création d'une douche et d'une table à langer : Suite à l'obligation scolaire dès 3 ans (enfants de PS non propres), nécessité de créer une douche en maternelle. Travaux effectués en régie pour un montant de 3369€. La douche est implantée dans les sanitaires (perte de 2 urinoirs). Elle est très utilisée. La table à langer, quant à elle, n'est pas utilisée, car les enfants sont trop grands et trop lourds pour être changés en hauteur. Elle pourra éventuellement être transformée en étagères.

■ Présentation par la Mairie des travaux d'isolation phonique et thermique par le plafond dans la classe de CE : Travaux d'un montant de 15 300€, subventionnés à hauteur de 50% par le SDE07. Le plafond a été abaissé de 3m pour l'acoustique, pose d'isolants en fibres de bois, installation de panneaux LED pour l'éclairage et d'un système de climatisation et chauffage. Ces travaux sont en cours de finitions.

Les mairies et les services techniques sont remerciés pour les travaux effectués.

Pour continuer la réflexion menée sur les bâtiments scolaires, l'équipe enseignante interroge la mairie sur le bilan énergétique qui devait être commandé afin de faire un état des lieux des locaux et plus largement y a-t-il des projets sur les bâtiments scolaires sur du moyen ou long terme ?

Réponse de la Mairie : Dans le cadre du programme Merisier du SDE07 qui encadre la rénovation énergétique des écoles d'Ardèche, un audit énergétique de notre bâtiment scolaire (élémentaire) sera effectué au 1^{er} trimestre 2023. Des résultats de cet audit pourraient découler des projets sur les bâtiments scolaires.

Au retour de ces vacances, le chauffage (radiateurs électriques) a été mis en route. Vigilance en maternelle sur les brûlures et les câbles.

Hygiène des locaux : Le ménage des vacances d'été s'est déroulé tout au long de l'été en fonction de l'emploi du temps de Mme GIANGIORDANO et sur la fin août par Mme DELATTRE.

La fiche détaillée de ménage a été distribuée aux personnels.

Nous maintenons notre réflexion, en raison de la surface des locaux, sur l'importance des « gros ménages » des vacances. Il y a eu du mieux dans la qualité du ménage d'été, mais il n'en demeure pas moins que certaines choses n'ont pas été faites, faute de temps (intérieur des armoires et placards, étagères de matériel...).

M. le Maire demande à ce que les manques en termes de ménage soient listés par les enseignants (jeux, armoires...) et qu'ils soient évalués en termes de temps de ménage par les agents en charge de ce service. S'il faut donner plus de temps pour le ménage, cela semble possible.

Matériel : A la demande de la mairie, un état des lieux des bureaux et chaises a été à nouveau transmis.

Une observation des bureaux et chaises a été effectuée par les élus qui estiment que cette demande n'est pas urgente, d'autant plus qu'un devis pour 17 bureaux et chaises et 12 chaises de maternelle s'élève à plus de 3000€.

Si nécessaire, des réparations sur ce mobilier seront faites en régie.

Des devis pour remplacer les tapis et banquettes de la maternelle ont été effectués par la mairie.

La mairie est favorable au remplacement de ce mobilier, mais souhaite investir auprès d'un fournisseur de qualité.

Un devis pour une sono a été déposé en mairie, car celle de l'école est défectueuse (baisse de la qualité du son) suite à la kermesse, au cours de laquelle elle a été sollicitée au maximum de sa puissance. Pour un simple usage quotidien, elle peut encore être utilisable. Pour un spectacle, il faudra un autre matériel.

Enfin, très prochainement, un état des lieux du matériel informatique sera transmis, car en raison de l'absence totale de maintenance sur l'ensemble du parc informatique et numérique, beaucoup d'appareils sont hors d'usage. Toutefois, avant même le dépôt de cet état des lieux, 2 priorités apparaissent :

- Doter la classe de CE d'un ordinateur portable fonctionnel
- Procéder au changement du photocopieur (3 maintenances de Cpro Sud en moins d'une année scolaire).

La mairie de Chandolas va essayer de se renseigner sur le Compte Apple des 8 iPad.

d) Sécurité et cadre sanitaire

Cadre sécuritaire

Niveau en vigueur du Plan Vigipirate : niveau 2 « Sécurité renforcée – risque attentat ».

Maintien des barrières autour des bâtiments scolaires.

Question transmise par les parents élus : Les barrières Vigipirate autour des bâtiments scolaires sont parfois mal installées et gênent même le passage des piétons. Ne pourrait-il pas y avoir une installation fixe plus adaptée ?

Réponse de la Mairie : Nous sommes une des dernières communes à maintenir les barrières autour des écoles. Ces barrières étaient provisoires, il semble nécessaire de songer à une installation plus durable. 3 solutions sont à l'étude :

- un système de plot(s) automatique(s)
- une barrière pivotante
- une zone 30 avec un cheminement piéton le long du mur d'enceinte et un dépose-minute devant les portails.

La 3^{ème} solution semble la plus adaptée, pour le peu de maintenance et les moindres risques de vandalisme.

Rappel à tous les utilisateurs de la cour (enseignants, personnels) : bien fermer à clé les portails derrière soi.

1^{er} exercice de sécurité incendie, réalisé le 15 septembre 2022 dans de bonnes conditions. Suite à l'exercice, une fiche compte-rendu a été transmise en mairie et versée au registre de sécurité incendie de l'école. A noter que les alarmes élémentaires émettent toujours un bip.

Un 2^{ème} exercice sera effectué dans le courant du 2^{ème} trimestre.

Dans le contexte sécuritaire, un exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) Attentat Intrusion – fuite sera effectué ce jeudi 10 novembre 2022. Le scénario retenu est celui de l'intrusion d'un individu ou la proximité d'un danger nécessitant une fuite des élèves et personnels vers le point de ralliement : le jardin de l'école.

Le cheminement vers le point de ralliement pour les élémentaires se fait en remontant la rue du Docteur Chalvet, puis en descendant la rue du Chazal, traversée de l'avenue Pasteur, puis chemin de la Pompe et enfin la Vialle.

Le cheminement vers le point de ralliement pour les maternelles se fait en remontant la rue du Docteur Boissin, puis en descendant sur la Vialle.

Un compte-rendu de cet exercice sera transmis en mairie et versé à l'application PPMS. Nous ferons état de nos conclusions lors du prochain Conseil d'école. Il est à noter que nous sommes toujours confrontés au problème de signal de déclenchement de l'alerte.

Cadre sanitaire

Le protocole sanitaire en vigueur est au niveau socle, c'est-à-dire au plus bas niveau. Aucune mesure sanitaire n'est en vigueur. Le maintien de la désinfection des mains, de l'aération des locaux et d'un nettoyage quotidien des locaux sont retenus.

4/ Le règlement intérieur de l'école

Présentation ci-dessous des amendements portés au règlement intérieur :

Article 2 : **II – ADMISSION ET INSCRIPTION**

- L'école de St Alban-Auriolles accueille les enfants dans leur année des trois ans, pour une découverte de l'univers scolaire.

Rentrée septembre 2022 : accueil des enfants nés en 2020 (enfants en TPS : Toute Petite Section)

Ces élèves doivent être propres, c'est à dire qu'ils ne portent pas de couche et qu'ils demandent à aller aux toilettes. Les enfants de TPS ne sont accueillis que sur les matinées de classe.

Cet accueil est également conditionné à l'effectif de Petites Sections et de Moyennes Sections, dont la scolarité est obligatoire.

Article 5 : **1/ Santé**

- Le **protocole sanitaire** lié à l'épidémie de Covid 19 doit être appliqué dans toute l'enceinte de l'école. Il fluctue en fonction de la situation sanitaire du pays et est fixé par le Ministère de l'Education Nationale.

Vote à main levée : « Adoption du règlement intérieur 2022/2023 »

12 votants : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil d'École a adopté à l'unanimité le nouveau règlement intérieur.

Le règlement accompagné de la charte de la laïcité sera distribué à chaque famille et devra être signé.

5/ Les projets de l'année

- **Projet bibliothèque** : projet validé par l'IEC le 09 septembre 2022.

Les 4 classes s'y rendent le mardi (journée banalisée pour les scolaires). Au programme : projets divers en fonction des projets littéraires de chaque classe.

Cette année, les enfants sont accueillis par Mme KAPLER, responsable de la bibliothèque et employée communale, ainsi que 3 nouvelles bénévoles : Mme IUGHETTI, Mme PHILIPPEAU, Mme POLLIN.

Le projet a démarré début octobre. M. le Maire exprime sa satisfaction d'avoir recruté Mme KAPLER, qui effectue 10H sur la bibliothèque communale en complément de son emploi dans un établissement scolaire d'Aubenas.

- Piscine de Lablachère : classe de GS/CP le mardi après-midi et classes de CE et CM le mardi matin du 20 septembre au 29 novembre 2022. La piscine a fait face à des difficultés de recrutement de maître-nageur. Remerciements aux parents agréés et non agréés qui nous y accompagnent.

- Projet Classe découverte Cirque à Meyras pour les classes de CE et CM du 06 au 10 mars 2023. Séjour organisé par la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche (FOL 07). La liste des accompagnateurs a été fixée.

- Projet « Equilibres et Déséquilibres » pour les maternelles/CP.
2 sorties prévues sur la Presqu'île de Casteljau (1^{ère} sortie ayant eu lieu le 17 octobre) pour travailler l'escalade de blocs. Parcours moteur dans la cour maternelle : slackline, grimpe des troncs d'arbre avec des prises amovibles (achetées par la mairie : 50€ les 12 prises), poutre d'équilibre, parcours longitudinal sur les murs d'enceinte (tapis de type Crashpad pour la sécurité). Sortie envisagée sur les hauts de Silhol : nécessité de nettoyage de blocs.

- Projet Tricot pour les CE et CM avec 2 bénévoles, Mme CAMUS et Mme CHEVALIER. Préparation de petits objets pour vendre au marché de Noël : mitaines, cache-cou, bandeau...

- Sortie Musée pour les classes de maternelle et GS/CP, certainement au musée d'Alès (entrées gratuites pour les scolaires).

- Projet EAC proposé par la Communauté de Communes d'illustration d'un conte musical intitulé « Qui a éteint la lumière ? » et rédigé par les résidents du foyer de Béthanie. Samuel TAUSSAT de M&H (Musique et Handicap) va coordonner le parcours avec Benjamin ABOU, artiste illustrateur.

En février 2023, un temps de rencontre entre les structures (écoles et foyers) est prévu, puis un premier atelier en binôme (artiste et élèves), s'en suivent 4 journées d'intervention en classe avec l'illustrateur en mars 2023.

Puis, une restitution aura lieu avec les participants au projet et sera ouvert à tous autour du Concert Duo Newton (Baptiste DUPRÉ et David MILLET) en avril 2023 et exposition des illustrations réalisées par tous les publics au Mas Daudet.

- Intervenant musical : un dumiste (Diplômé Universitaire de Musicien Intervenant) a été recruté par le Conservatoire Ardèche Musique et Danse pour intervenir dans les classes. M. NEGRE débutera ses interventions, le 21 novembre 2022, un lundi sur 2, pendant 15 séances d'une heure.

6/ Education à la sexualité

Courrier reçu de Mme HINSEL, rectrice d'Académie au sujet de l'Education à la sexualité. L'éducation à la sexualité contribue à une meilleure connaissance et à un meilleur respect de soi et des autres, à la prévention des violences sexistes et sexuelles, et à la promotion de l'égalité. Ainsi, chaque année, une éducation à la sexualité est organisée à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène, selon une durée qui peut varier en fonction de l'âge des élèves. Ces séances doivent respecter le cadre fixé par la circulaire n° 2018-111 du 12 septembre 2018 relative à l'éducation à la sexualité. D'ici la fin de l'année 2022, et une fois par année scolaire ensuite, les directeurs d'école inscriront l'éducation à la sexualité à l'ordre du jour du conseil d'école.

Au regard des programmes d'enseignement, plusieurs thématiques peuvent constituer un objet d'étude, en prenant en compte l'âge des élèves :

- l'étude et le respect du corps ;
- le respect de soi et des autres ;
- la notion d'intimité et de respect de la vie privée ;
- le droit à la sécurité et à la protection ;
- les différences morphologiques (homme, femme, garçon, fille) ;
- la description et l'identification des changements du corps, particulièrement au moment de la puberté ;
- la reproduction des êtres vivants ;
- l'égalité entre les filles et les garçons ;
- la prévention des violences sexistes et sexuelles.

7/ Informations diverses et questions transmises

- Hommage à Samuel PATY au sein de l'école : minute de silence respectée par les classes de CE et CM le lundi 17 octobre.

- Commémoration du 11 novembre sur les 2 communes : participation des élèves par la lecture de lettres de poilus.

Question transmise par les parents élus : Suite à l'accident scolaire de notre fils, pourquoi les pompiers n'ont-ils pas été appelés ?

Réponse de l'équipe enseignante : Le Conseil d'école ne peut être saisi pour évoquer le cas particulier d'un élève, d'autant plus que la famille concernée ne fait plus partie de l'école de Saint Alban-Auriolles et que cette dernière a déjà eu réponse à cette question lors d'un entretien avec la directrice.

Elargissons donc la question aux accidents scolaires en général.

Il est rappelé que les enseignants ne sont pas des soignants, on ne peut donc pas attendre d'eux un diagnostic médical. Lors de la survenue d'un accident scolaire, l'enfant est, tout d'abord, mis en sécurité par l'adulte et éventuellement soigné (si possible). En cas de doute, la famille est appelée pour amener l'enfant en consultation médicale.

Les services d'urgence (pompiers) sont appelés lors d'une situation grave et vitale : saignement abondant et inarrêtable, plaie ouverte, malaise, perte de connaissance, crise d'allergie ou d'épilepsie, arrêt cardiaque...

En dehors de cette question, cette famille porterait des accusations graves à l'encontre de l'équipe enseignante. De tels propos (s'ils s'avèrent être réellement prononcés) ne peuvent être tolérés et des suites seront données à ces agissements, notamment par une information auprès de notre hiérarchie et d'un dépôt d'une main courante en gendarmerie.

Question transmise par les parents élus : Beaucoup de parents s'interroge sur la qualité de la cantine qui baisse de semaine en semaine. La mairie envisage-t-elle de changer de prestataire comme il était prévu au départ ? Si oui, à quel moment ? Si non, pourquoi ?

Réponse de la Mairie : La Mairie n'a eu le retour que d'un seul parent au sujet d'un enfant qui ne mange strictement rien et ne boit même pas d'eau le midi. Aucune autre remontée au sujet de la qualité des repas de la part des familles, ni des agents communaux. Le prestataire Plein Sud restauration s'est engagé à moins assaisonner et épicer ses plats. Il est rappelé que les menus sont élaborés par une nutritionniste. Il n'y aura pas de changement de prestataire et la qualité des repas n'est pas en baisse. Le projet d'une cantine fournie par l'auberge des Murets à Chandolas n'est, pour le moment, pas d'actualité, car soumise à l'obtention d'un agrément.

Question transmise par les parents élus : Un groupe WhatsApp semble avoir été créé entre le maire et les employés de la mairie. Des photos des enfants circulent sans autorisation préalable. Il serait bien d'informer tous les parents de cette pratique et de demander les autorisations nécessaires ou d'arrêter et de supprimer ce groupe.

Réponse de la Mairie : L'an dernier, 4 ou 5 conseils de discipline ont eu lieu sans information préalable aux familles. De ce fait, pour une circulation fluide et rapide des informations (comportements, disciplines, inscriptions, erreurs dans les livraisons de repas...) entre les agents, les secrétaires de mairie, l'agent postal et les élus en charge de l'école, un groupe WhatsApp a été créé. Deux photos de groupe ont été prises au début, il s'agit d'une erreur et cela ne se reproduira pas, car Mme BOICHUT est intervenue auprès des agents pour qu'aucune photo ne circule sur le groupe.

Ce groupe continuera donc à fonctionner car il s'avère utile, ce que les parents délégués présents comprennent parfaitement.

Fin de séance : 20h49

A SAINT ALBAN-AURIOLLES,

Le 09/11/2022

La secrétaire de séance
Mme BINARD-RIBAUT

La directrice de l'école
Mme TEYSSIER